

POURSUITE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT

En 2019, la qualité et la diversité des services publics proposés aux clissonnaises et clissonnais continuent de se développer et l'équipe municipale tient ses promesses en décidant de ne pas augmenter les taux des taxes locales.



BUDGET 2019

ANTOINE CATANANTI,
Adjoint au Maire délégué aux
Finances et administration générale



➤ **Ce budget respecte les engagements financiers établis pour le mandat et présentés lors du débat d'orientations budgétaires.**

Il nous permet de poursuivre en 2019 la concrétisation de notre projet politique, garant d'une qualité de vie reconnue offrant un cadre de vie agréable, une ville durable au bénéfice de tous en assurant toujours plus de proximité. Ainsi, notre engagement dans la transition écologique est réaffirmé avec la mise en œuvre des actions de notre Agenda 21 grâce à un budget dédié de 150 000 € et le recrutement d'un agent référent.

Après 4 années de réduction de l'intervention financière de l'État auprès des collectivités locales, la municipalité de Clisson confirme son engagement sur la stabilité des taux

de fiscalité pour la 6ème année consécutive.

L'optimisation de nos dépenses et de nos recettes rend possible le financement d'une politique d'investissement ambitieuse au service de notre Commune. Basé sur le Plan pluriannuel d'investissement, avec près de 10 M€ d'équipements, ce budget allie équipements de proximité et développement du territoire. De grands projets d'équipement aboutiront ou seront lancés pendant l'année.

Le budget 2019 est construit avec un taux d'épargne brute de 22 %. Il permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et d'autofinancer une part importante de la politique d'investissement. Cet indicateur principal témoigne de la saine gestion financière de la collectivité.

PAS D'AUGMENTATION DE L'IMPÔT LOCAL



	CLISSON TAUX prévisionnels 2019	Moyennes départementales 2016
TAXE D'HABITATION	14,57 %	28,93 %
FONCIER BÂTI	18,88 %	25,00 %
FONCIER NON BÂTI	49,01 %	54,49 %

22,7 M€

DONT **9,7 M€**
POUR LE PROGRAMME
D'ÉQUIPEMENT

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT

12,2 M€

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

10,5 M€

4,2 années

DE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Le plafond national de référence est de 12 années pour les communes.

1,2 M€

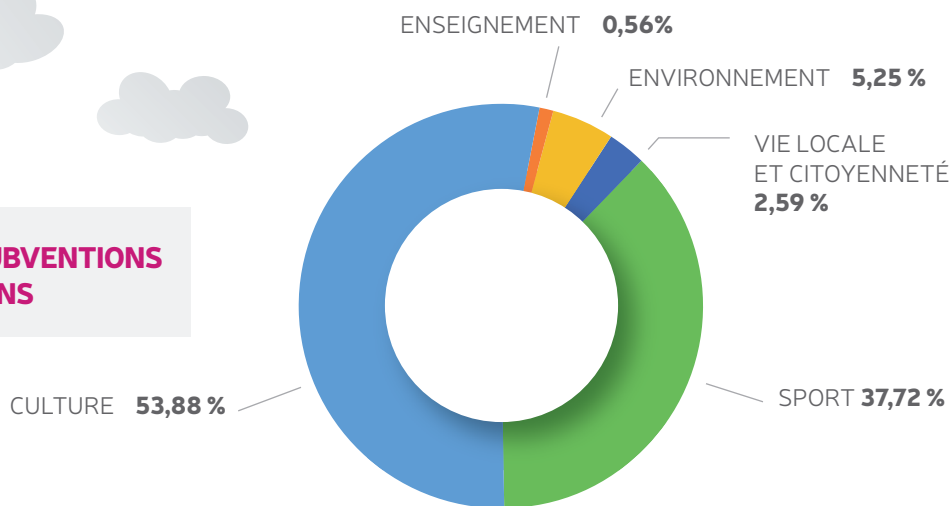
D'AUTOFINANCEMENT

au profit de l'investissement grâce à des recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses de fonctionnement

0%

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, fixés par la Ville, n'augmentent pas depuis 2013

MAINTIEN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



9,7 M€ POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT
soit 79,5% des dépenses d'investissement

DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS

1 172 K€

Construction du restaurant scolaire



2 820 K€

Construction de la salle multifonctions



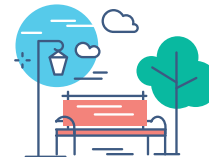
115 K€

Extension du gymnase du Collège Rosa Parks



80 K€

Installation d'un skate parc



ANTICIPER ET PRÉPARER L'AVENIR

100 K€

Site de la maison de la solidarité



200 K€

Réhabilitation du bâtiment du Tivoli



206 K€

Travaux d'aménagements paysagers du cimetière Pot Neuf



GARANTIR LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE CLISSONNAIS

160 K€

Mise en accessibilité du Complexe Sportif du Val de Moine



338 K€

Programme de voirie



206 K€

Entretien du patrimoine historique

